

Compte-rendu de la réunion du 31 mai 2011 – Péronne – 9h30

Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels »

Etaient présents (13) :

Monsieur Bernard DECROIX, Président de la Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels » et Président de l'ASPEE

Monsieur Daniel DERLY, Maire d'Eclusier-Vaux

Monsieur Jean-Paul VORBECK, DREAL Picardie

Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme

Mademoiselle Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie

Monsieur Romain CARRE, Conseil Général de la Somme

Monsieur Christophe ANANIE, Conseil Général de l'Aisne

Madame Clémentine COUTEAUX, Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie

Madame Maryline VERNET, Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Frédéric POUILLAUDE, ONEMA de la Somme

Monsieur Ronny BLANCHARD, ONEMA de la Somme

Monsieur Denis BOULANGER, représentant du SVA, secrétaire de l'ASPEE

Mademoiselle Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme

Etaient excusés (3) :

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute Somme

Mademoiselle Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères

Monsieur Sébastien MAILLIER, Picardie Nature

Contact

Commission Locale de l'Eau de la Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion de novembre 2010
- ❷ Présentation des tendances d'évolution du territoire quant aux risques majeurs
- ❸ Synthèse des orientations
- ❹ Proposition d'organisation du PAGD
- ❺ Actions en cours
- ❻ Questions diverses/Perspectives

Le diaporama et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

<http://ameva.org> : rubrique « Nos missions → SAGE → SAGE Haute-Somme »

Monsieur DECROIX, Président de la commission thématique, remercie les personnes présentes et propose un rapide tour de table avant de débiter la réunion. Il laisse ensuite la parole à Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de novembre 2010

Le compte-rendu de la réunion de commission du 4 novembre est approuvé.

La réunion va permettre de présenter et discuter les scénarios tendanciels du territoire. Un document de travail reprenant l'ensemble des enjeux de la Haute Somme est remis à chaque participant. Ces scénarios tendanciels permettront de justifier les orientations et les mesures qui en découlent.

Après un rappel du contexte réglementaire vis-à-vis des risques majeurs et des orientations du SDAGE en lien avec cet enjeu, les scénarios tendanciels sont présentés. Ils sont articulés de façon à présenter les points d'évolution positive et négative quant à la ressource en eau et aux milieux naturels.

2. Les scénarios tendanciels du territoire

La commission a travaillé sur les scénarios tendanciels concernant les milieux aquatiques sur la Haute Somme.

Les cours d'eau

Monsieur MOROY demande qu'il soit précisé que les masses d'eau AR 56 et 57 sont des masses d'eau mixtes, c'est-à-dire comprenant une partie rivière et une partie canalisée. L'évaluation globale prend en compte les deux espaces.

Madame VERNET indique que les actions de gestion du PDPG doivent être prises en compte en ce qui concerne les cours d'eau de la Somme.

Monsieur ANANIE souhaite que soit pris en compte le transfert de vase en cas d'arasement d'un ouvrage puisque cela peut engendrer la perte de zones tourbeuses dans certains cas.

Le problème de la Jussie à Brie est soulevé, il est précisé que la présence de ce foyer est connue depuis environ 10 ans et que cela devient vraiment problématique. Le SVA a lancé une action afin de trouver une solution. Les propriétaires des étangs les plus problématiques doivent être rencontrés prochainement.

Monsieur ANANIE indique la présence de lentilles minuscules sur des étangs de Saint-Simon. Il souhaite également que la problématique de la démoustication employée par la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon soit intégrée. Il serait intéressant de savoir si cela ne pose pas de problème chimique dans les milieux aquatiques, si les boues ne sont pas contaminées et s'il n'y a pas de risque de migration vers l'aval.

Il est rappelé que le glyphosate est de plus en plus utilisé en non labour et qu'une augmentation de sa concentration est constatée dans les cours d'eau.

Monsieur VORBECK indique que le glyphosate est un produit qui se dégrade rapidement, et qu'il risque d'être remplacé par un produit de substitution.

Monsieur MOROY précise que ce produit de substitution devra être mieux pris en compte que le glyphosate, et qu'il sera peut être mieux absorbé par les végétaux donc moins présent dans les milieux aquatiques.

Monsieur DECROIX souhaiterait que le SAGE puisse inciter davantage au développement de l'agriculture biologique. Monsieur VORBECK indique que l'aspect foncier est un problème dans le développement du bio et que la possibilité d'achat de terres pour les exploitants qui souhaitent se convertir au bio serait bénéfique.

Monsieur ANANIE rappelle que les eaux pluviales de Saint-Quentin se jettent dans l'ancienne Somme, et que cela pourrait poser des problèmes de qualité et avoir un impact sur certaines espèces.

✘ Les zones humides

En ce qui concerne les zones humides, monsieur ANANIE indique que la présence de peupliers entraîne parfois la disparition de milieux humides et que le SAGE pourrait peut être préconisé de ne plus en planter en bordure de cours d'eau ou de milieux humides.

Monsieur VORBECK précise que cela pourrait en effet être recommandé par les mesures du SAGE ou dans le règlement. Il précise qu'une fois les peupliers supprimés, les milieux humides reprennent en général très rapidement.

Madame AUBERT souligne que dans l'inventaire des zones humides, il pourrait être intéressant de définir les éléments de gestion qui pourront être mis en place par la suite.

Monsieur DECROIX estime que l'assèchement des milieux humides pourrait avoir un impact sur les zones tourbeuses de la Haute Somme.

Madame VERNET confirme le fait que la pratique de la pêche semble en baisse, mais la FDAAPPMA ne maîtrise pas les chiffres sur la Haute Somme compte tenu du statut particulier des étangs qui en font une zone de pêche essentiellement privée.

Monsieur DECROIX confirme le fait que l'activité pêche soit en baisse, y compris sur les étangs de la Haute Somme.

Monsieur MOROY précise qu'avec le cas particulier des étangs de la Haute Somme, certaines zones humides sont probablement maintenues par des barrages.

Monsieur POUILLAUDE estime que cela n'est pas cohérent avec la continuité écologique

3. Les orientations et les mesures du SAGE

Orientation 1A : Préserver et reconquérir les zones humides

Mesure 1A-M1 : Monsieur MOROY souhaite que soit enlevé le terme « précisément » dans la mesure « Cartographier et définir précisément les contours des zones humides dans le but de mieux les protéger et de définir un programme de restauration de ces milieux ».

Mesure 1A-M3 : Monsieur MOROY propose que l'on remplace « Définir » par « Désigner quelles sont les zones humides qui doivent leur existence à la présence et à la gestion d'ouvrages hydrauliques et mettre en place des consignes de gestion différentes en fonction des hautes ou basses eaux dans un but de préservation ».

Mesure 1A-M5 : Madame ALLARD souhaite que soit supprimé le terme « éventuelle » dans la mesure « Inciter les communes à recenser les ZH pour une éventuelle prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité ».

Monsieur DERLY s'interroge sur le fait que les problématiques environnementales ne soient pas davantage prises en compte dans les documents d'urbanisme puisque ceux-ci passent en enquête publique et que leur élaboration est suivie par les services de l'Etat.

Mesure 1A-M4 : Monsieur MOROY précise qu'il ne faut pas indiquer que la priorité quant aux espèces invasives est mise sur la Jussie, il est préférable que la mesure reste large et puisse s'appliquer à toutes les espèces.

En revanche, il propose que l'on précise les espèces invasives végétales flottantes d'une part et les autres espèces d'autre part. Il est possible d'inscrire 2 mesures différentes ou de faire la distinction dans la même mesure.

Il rappelle également que les zones humides ne sont pas prises en compte dans les cartes communales, contrairement aux Plans Locaux d'Urbanisme, mais que très peu de communes sont actuellement dotées d'un PLU.

Orientation 1B : Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles

Mesure 1B-M1 : Monsieur MOROY rappelle que chaque mesure devra générer un indicateur de suivi, il remarque que la mesure M1 pourrait être un indicateur en elle-même, elle est donc peut-être à revoir.

Mesure 1B-M5 : Il est demandé d'enlever les exemples afin que la mesure soit applicable à toutes les situations.

Orientation 1C : Lutter contre la dégradation de la qualité des sédiments des cours d'eau et plans d'eau

Il est proposé de passer l'orientation 1C dans l'enjeu « gestion de la ressource en eau » plutôt que dans l'enjeu « milieux naturels ».

Orientation 1D : Atteindre une eau de bonne qualité pour l'ensemble des eaux de surface du territoire Atteindre les objectifs de la DCE pour chacune des masses d'eau superficielle

Mesure 1D-M3 : Monsieur MOROY précise que cette mesure quant aux PME/PMI relève de la réglementation et qu'elle doit donc être supprimée. Elle pourra en revanche être ajoutée aux rappels réglementaires.

Orientation 1E : Concilier les usages liés aux milieux aquatiques

Mesure 1E-M2 : Monsieur ANANIE précise que l'incitation pour la mise aux normes des assainissements non collectifs dans les campings peut être financière et/ou technique.

Orientation 1F : Sensibiliser la population à la protection des milieux naturels

Il est proposé que l'orientation soit plutôt intitulée « sensibiliser la population à la protection des milieux aquatiques et des zones humides ».

Mesure 1F-M1 : Monsieur ANANIE souhaiterait que, de la même façon, la mesure M1 précise « Améliorer les connaissances des riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques et des zones humides ».
L'indicateur pourrait être la production de documents.

Mesures 1F-M1 et M2 : Il est proposé de noter « améliorer l'information » plutôt qu' « améliorer la connaissance ».

Madame AUBERT indique qu'il n'y a pas de mesure proposée par rapport aux berges, aux habitats, etc.

Madame LECLAIRE précise que cela est compris dans la mesure 1B-M5 « Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière » puisque ceux-ci préconisent des aménagements quant aux berges, ripisylves, habitats, etc.

Madame AUBERT ajoute qu'il n'y a pas non plus de mesures quant aux annexes alluviales et qu'il faudrait pour cela se conformer au programme de mesures.

Monsieur DERLY indique que certaines espèces invasives sont toujours commercialisées et qu'il faudrait peut être mettre une mesure plus forte.

Monsieur ANANIE précise que cela nécessiterait une décision ministérielle comme cela avait été le cas pour la Jussie.

Monsieur ANANIE indique qu'il faudrait ajouter la prise en compte de la gestion différenciée dans les communes en parallèle aux plans de désherbage.

4. Proposition d'organisation du Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau

L'organisation proposée est validée par les membres de la Commission.

La possibilité d'un soutien juridique pour la rédaction des mesures et du règlement est envisagée.

En effet, madame AUBERT rappelle que les mesures et le règlement doivent être applicables par la police de l'eau

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DECROIX remercie les participants et lève la séance à 12h45.